

Règlement de *L'Estival RUN*

Article 1- Lieu, date et nature des compétitions

L'Estival RUN se déroulera le samedi 15 JUIN 2019 à 19h00. L'organisation vous accueillera à partir de **17H00** place Gaston Oriol à SAINT RAMBERT D'ALBON
2 courses sont proposées, parcours vallonné sur routes (chemin stabilisé sur 200m)

Un parcours **10 Kms solo** en quatre boucles de 2.5 Kms consécutives .

Un Duo **relais** 2x5 kms:

Article 2 - Organisateur

L'Estival RUN est organisé par l'association " **Le Footing Rambertois** " 19 , avenue de Lyon 26140 St Rambert d'Albon

Responsable organisation : Alain Faure, alain2615@yahoo.fr, Tel / 0684630980.

Article 3 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à

1. Catégorie d' âge

10 kms les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie cadets (né en 2003 et avant)

Relais les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie minimes (né en 2005 et avant)

2 . Certificats médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire:

Soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un Pass running, délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit d'une licence sportive délivré par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non **contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Le certificat médical ou sa copie peuvent être remis avec le dossier lors de la pré-inscription ou lors de l'inscription le jour de la Course.

Fournir une autorisation parental le jour de la course pour les mineurs

3 . Droits d'inscription

Le droit d'inscription pour le 10 km solo est de (**8 euros du 1er Janvier au 31 mars puis du 1er Avril au 14 Juin 11 euros, le jour de la course 14 euros**) .

Pour le duo relais (**1er Janvier au 31 Mars 15 euros puis du 1er Avril au 14 Juin 20 euros, le jour de la course 25 euros pour les deux participants**) .

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelques motifs que ce soit.

Un lot sera remis à chaque participants.

4. Modalités et clôture des inscriptions

Les inscriptions peuvent avoir lieu :

- . En ligne sur le site de notre partenaire **Chronosphères**
- . En téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site www.footingrambertois.fr et en l'envoyant à l'adresse indiquée
- . Le jour de l'épreuve entre 17h et 18h40 sur notre **stand place Gaston Oriol à St Rambert d'Albon**

Les inscriptions seront limitées à 350 participants sur les deux épreuves.

5. Dossards

L'athlète doit porter visiblement pendant la totalité de l'épreuve, dans son intégralité un dossard fourni par l'organisation.

6. Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Article 4 – Assurances

- . **Responsabilité civil**

La responsabilité de l'organisateur et des participants sont couvertes par la police d'assurance N° 57121279 souscrite auprès de ALLIANZ assurance.

- . **Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels.

Article 5 – Règles sportives

1. Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

2. Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par dossards puces par notre partenaire Chronosphère.

3. Abandon

Tout abandon devra être signalé, soit à un bénévole soit à l'organisation médicale ou tout membre de l'organisation. Le concurrent devra impérativement se faire connaître.

4. Aide d'un concurrent

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir un comportement le plus approprié.

Article 6 – Classements et récompenses

. 10km solo	3 premiers scratch hommes et femmes 1 premiers de chaque catégorie hommes et femmes
. Relais 2x 5km	1er relais femmes 1er relais hommes 1er relais mixtes
. Prime	Coureur/euse le plus rapide une boucle

Pas de cumul de récompenses

Le club le plus représenté se verra remettre un trophée.

Article 7- Ravitaillement

Un point de ravitaillement sera disposé sur le parcours en plus d'un ravito en fin de parcours à l'arrivée.

Article 8 – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 9 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans dans le monde entier.